

## **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021**

#### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

##### **TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2021, tels qu'annexés au présent rapport.

#### **Introduction**

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

#### **Etendue de l'examen**

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

#### **Opinion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Décembre 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

## **Paragraphe d'observation**

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

Les emplois en valeurs mobilières représentent 86,271% de l'actif total au 31 Décembre 2021 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 13,729% de l'actif total au 31 Décembre 2021. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV a souscrit trois certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 370J-28/11/2022 8.90% » ; « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Le 27/12/2021, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV a souscrit une avance sur compte à terme d'un montant de 600 000 dt. Cette souscription est non conforme à l'article 2 du code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières au terme duquel les ressources des sociétés d'investissement à capital variable sont constituées de leurs fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

Tunis, le 27 janvier 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 décembre 2021**

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- PORTEFEUILLE TITRES</b>	<b>3.1</b>	<b>12 871 020,746</b>	<b>5 328 039,151</b>
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		12 871 020,746	5 328 039,151
<b>AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>3.3</b>	<b>3 800 699,324</b>	<b>1 747 722,632</b>
Placements monétaires		3 274 608,393	999 938,167
Disponibilités		526 090,931	747 784,465
<b>AC3- CREANCES D'EXPLOITATION</b>		<b>52,360</b>	<b>52,360</b>
Autres débiteurs		52,360	52,360
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 671 772,430</b>	<b>7 075 814,143</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- DETTES SUR AVANCE DE PLACEMENT</b>	<b>3.5</b>	<b>600 000,000</b>	<b>0,000</b>
<b>PA2- OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>3.6</b>	<b>25 674,083</b>	<b>13 307,512</b>
<b>PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>	<b>3.6</b>	<b>30 681,795</b>	<b>26 214,434</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>656 355,878</b>	<b>39 521,946</b>
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 015 416,552</b>	<b>7 036 292,197</b>
<b>CP1- CAPITAL</b>	<b>3.8</b>	<b>15 345 224,451</b>	<b>6 758 295,047</b>
<b>CP2- SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>3.9</b>	<b>670 192,101</b>	<b>277 997,150</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		74,509	33,250
Sommes distribuables de la période		670 117,592	277 963,900
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 015 416,552</b>	<b>7 036 292,197</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>16 671 772,430</b>	<b>7 075 814,143</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**DE LA PERIODE DU 01-10-2021 AU 31-12-2021**

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/10/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/10/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
<b>PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>3.2</b>	<b>142 596,055</b>	<b>335 886,107</b>	<b>70 695,015</b>	<b>319 282,585</b>
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		142 596,055	335 886,107	70 695,015	319 282,585
<b>PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES</b>	<b>3.4</b>	<b>92 253,414</b>	<b>172 073,247</b>	<b>12 597,455</b>	<b>32 020,386</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>234 849,469</b>	<b>507 959,354</b>	<b>83 292,470</b>	<b>351 302,971</b>
<b>CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENT</b>	<b>3.7</b>	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS</b>	<b>3.7</b>	-22 910,317	-55 142,854	-10 524,378	-41 685,025
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>211 939,152</b>	<b>452 816,500</b>	<b>72 768,092</b>	<b>309 617,946</b>
<b>PR3- AUTRES PRODUITS</b>		0,000	0,000	0,000	0,000
<b>CH2-AUTRES CHARGES</b>	<b>3.7</b>	-9 528,361	-30 240,732	-6 643,158	-29 800,768
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>202 410,791</b>	<b>422 575,768</b>	<b>66 124,934</b>	<b>279 817,178</b>
<b>PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		-3 938,844	247 541,824	-21 231,106	-1 853,278
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>198 471,947</b>	<b>670 117,592</b>	<b>44 893,828</b>	<b>277 963,900</b>
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 938,844	-247 541,824	21 231,106	1 853,278
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 058,654	-8 167,486	-2 058,654	-8 189,862
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000	0,000
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>200 352,137</b>	<b>414 408,282</b>	<b>64 066,280</b>	<b>271 627,316</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
DE LA PERIODE DU 01-10-2021 AU 31-12-2021**

*(unité : en Dinars Tunisien)*

	DU 01/10/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/10/2020 AU 31/12/2020	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
<b>AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>200 352,137</b>	<b>414 408,282</b>	<b>64 066,280</b>	<b>271 627,316</b>
Résultat d'exploitation	202 410,791	422 575,768	66 124,934	279 817,178
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 058,654	-8 167,486	-2 058,654	-8 189,862
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>0,000</b>	<b>-209 963,779</b>	<b>0,000</b>	<b>-238 006,236</b>
<b>AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>24 795,118</b>	<b>8 774 679,852</b>	<b>-661 688,197</b>	<b>138 397,090</b>
<b>SOUSCRIPTIONS</b>	<b>2 245 721,360</b>	<b>16 528 865,704</b>	<b>1 311 889,930</b>	<b>6 663 728,357</b>
- Capital	2 168 546,400	16 055 987,904	1 265 647,104	6 458 197,536
- Régularisation des sommes non distribuables	-4 690,639	-30 937,066	-1 393,520	-4 119,602
- Régularisation des sommes distribuables	81 865,599	503 814,866	47 636,346	209 650,423
<b>RACHATS</b>	<b>-2 220 926,242</b>	<b>-7 754 185,852</b>	<b>-1 973 578,127</b>	<b>-6 525 331,267</b>
- Capital	-2 139 799,968	-7 443 114,624	-1 906 712,640	-6 255 464,832
- Régularisation des sommes non distribuables	4 678,038	13 160,676	2 005,123	4 154,525
- Régularisation des sommes distribuables	-85 804,312	-324 231,904	-68 870,610	-274 020,960
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>225 147,255</b>	<b>8 979 124,355</b>	<b>-597 621,917</b>	<b>172 018,170</b>
<b>AN4- ACTIF NET</b>				
En début de période	15 790 269,297	7 036 292,197	7 633 914,114	6 864 274,027
En fin de période	16 015 416,552	16 015 416,552	7 036 292,197	7 036 292,197
<b>AN5- NOMBRE D'ACTIONS</b>				
En début de période	152 724	67 320	73 698	65 303
En fin de période	153 010	153 010	67 320	67 320
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>104,669</b>	<b>104,669</b>	<b>104,520</b>	<b>104,520</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,96%</b>	<b>4,10%</b>	<b>3,58%</b>	<b>3,80%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

### NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

### NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

#### 1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET2032 ».

### **2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

## **2.4. Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

### 3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à **12 871 020,746 dinars** contre **5 328 039,151** dinars au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

#### Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	99 800,000	100 908,000	0,630
AB SUB 2009/B TV	5000	99 800,000	101 240,000	0,632
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	271 388,000	1,695
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	271 388,000	1,695
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	352 000,000	366 035,200	2,286
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	533 100,000	548 676,000	3,426
BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	507 380,000	3,168
BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	913 284,000	5,703
BNA SUB 2009	20000	399 200,000	411 904,000	2,572
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	287 280,000	1,794
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	287 280,000	1,794
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	266 300,000	275 084,000	1,718
SUB AMEN BANK 2012	10000	100 000,000	101 752,000	0,635
SUB AMEN BANK 2012	22223	222 230,000	226 123,470	1,412
UIB 2009/1	5000	99 811,300	101 831,462	0,636
<b>Total</b>		<b>4 654 841,300</b>	<b>4 771 554,132</b>	<b>29,794</b>

#### Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	425 821,213	2,659
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	612 885,401	3,827
EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 043 400,000	31,491
EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 017 360,000	12,596
<b>Total</b>		<b>8 072 685,000</b>	<b>8 099 466,614</b>	<b>50,573</b>

### 3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **142 596,055** dinars pour la période du 1er Octobre au 31 Décembre 2021 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/10/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/10/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>Revenus des obligations</b>				
- Intérêts	128 682,455	280 837,307	56 781,415	263 628,985
<b>Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier</b>				
- Intérêts	13 913,600	55 048,800	13 913,600	55 653,600
<b>TOTAL</b>	<b>142 596,055</b>	<b>335 886,107</b>	<b>70 695,015</b>	<b>319 282,585</b>

### 3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2021 à 3 800 699,324 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
<b>Certificats de dépôt</b>			<b>2 470 008,181</b>	<b>2 506 874,695</b>	<b>15,653</b>
CDP 370J-28/11/2022 8,90%	AIL	8,90%	500 000,000	503 856,666	3,146
CDP 730J-23/11/2023 9,20%	AIL	9,20%	500 000,000	503 986,666	3,147
CDP 3 ANS -23/11/2024 9.30%	AIL	9,30%	500 000,000	504 030,000	3,147
CDP 180J-31/01/2022 7,79%	BTK	7,79%	970 008,181	995 001,363	6,213
<b>Placement à Terme</b>			<b>750 000,000</b>	<b>767 733,698</b>	<b>4,794</b>
PLT BTK 182 JS 750 MD 7.44% 07/02/2022	BTK	7,44%	750 000,000	767 733,698	4,794
<b>Total des placements monétaires</b>			<b>3 220 008,181</b>	<b>3 274 608,393</b>	<b>20,447</b>

➤ **Les disponibilités :**

<b>Disponibilités</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
Avoirs en Banque	522 198,331	3,261
Intérêts courus sur comptes bancaires	3 892,600	0,024
<b>Total des disponibilités</b>	<b>526 090,931</b>	<b>3,285</b>

**3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du 01/10/2021 au 31/12/2021 s'élèvent à **92 253,414** dinars et se détaillent comme suit :

<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>du 01/10/2021 au 31/12/2021</b>	<b>du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>	<b>du 01/10/2020 au 31/12/2020</b>	<b>du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>
Rémunération du compte de dépôt	3 937,401	11 148,116	5 353,487	15 911,162
Revenus des Certificats de Dépôt	75 791,301	104 942,447	6 618,872	15 484,128
Revenus des Placements à terme	12 524,712	55 982,684	625,096	625,096
<b>TOTAL</b>	<b>92 253,414</b>	<b>172 073,247</b>	<b>12 597,455</b>	<b>32 020,386</b>

**3.5. Notes sur dettes sur avance de placement :**

Pour faire face aux opérations de rachat effectuées le 27.12.2021, la société a racheté 80% de ses placement à terme pour un montant total de 600 000 dt.

**3.6. Notes sur le passif :**

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2021 à 56 355,878 dinars et se détaille ainsi:

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>25 674,083</b>	<b>13 307,512</b>
Gestionnaire	22 004,301	9 637,774
Dépositaire	3 669,782	3 669,738
<b>Autres Créditeurs Divers</b>	<b>30 681,795</b>	<b>26 214,434</b>
Commissaire aux comptes	15 803,156	15 803,170
Etat Impôts et Taxes	578,137	67,885
Conseil du Marché Financier	1 395,011	578,911
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	201,706
Publications diverses	3 231,039	3 298,249
Dividendes à payer	9 472,746	6 264,513
<b>TOTAL</b>	<b>56 355,878</b>	<b>39 521,946</b>

### 3.7. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/10/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/10/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>22 910,317</b>	<b>55 142,854</b>	<b>10 524,378</b>	<b>41 685,025</b>
Commission de gestion	22 004,301	51 572,810	9 637,774	38 147,227
Commission de dépôt	906,016	3 570,044	886,604	3 537,798
<b>Autres Charges</b>	<b>9 528,361</b>	<b>30 240,732</b>	<b>6 643,158</b>	<b>29 800,768</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	3 422,216	13 559,986	3 408,508	13 560,036
Redevances CMF sur les OPCVM	4 109,049	9 630,623	1 799,745	7 123,556
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	586,769	1 274,478	208,911	4 064,582
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 399,136	5 550,920	1 225,992	4 868,862
Frais Bancaires	11,191	24,725	0,002	-16,268*
Contribution Sociale de Solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000
<b>TOTAL</b>	<b>32 438,678</b>	<b>85 383,586</b>	<b>17 167,536</b>	<b>71 485,793</b>

\* Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

### 3.8. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1<sup>er</sup> Octobre au 31 Décembre 2021 se détaillent ainsi :

<b>Capital au 30/09/2021</b>	
Montant	15 318 549,274
Nombre de titres	152 724
Nombre d'actionnaires	508
<b>Souscriptions réalisées</b>	
	<b>2 163 855,761</b>
Montant	2 168 546,400
Régularisation des sommes non distribuables	-4 690,639
Nombre de titres émis	21 575
Nombre d'actionnaires nouveaux	21
<b>Rachats effectués</b>	
	<b>-2 135 121,930</b>
Montant	-2 139 799,968
Régularisation des sommes non distribuables	4 678,038
Nombre de titres rachetés	-21 289
Nombre d'actionnaires sortants	-22
<b>Capital au 31/12/2021</b>	
	<b>15 345 224,451</b>
Montant	15 347 295,706
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	0,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-2 058,654
Frais de négociation de Titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	-12,601
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	153 010
Nombre d'actionnaires	507

### 3.9. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	<b>Du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>	<b>Du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>
Résultats distribuables de l'exercice	422 575,768	279 817,178
Régularisations de l'exercice	247 541,824	-1 853,278
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>670 117,592</b>	<b>277 963,900</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	74,509	33,250
<b>Sommes distribuables</b>	<b>670 192,101</b>	<b>277 997,150</b>

### 4. Autres informations

#### 4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

#### 4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

#### **4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes**

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du quatrième trimestre 2021 sont de 3 422,216 dinars TTC.

#### **4.4 Redevance CMF sur les OPCVM**

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

#### **4.5. Etat Impôts et Taxes**

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

#### **4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :**

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

#### **4.7. Frais bancaires :**

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.